

Mairie de Dunkerque



# LES VOLONTAIRES DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

**ANNEE 2018**

MAZE Jean-Luc  
Chargé de Mission Sécurité Civile Communale

## Les Volontaires du « Plan Commune de Sauvegarde »



Vous souhaitez participer, en tant que volontaire, à l'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle ou industrielle dans votre commune ?

Vous pouvez demander à rejoindre ce nouveau dispositif proposé par la ville de Dunkerque dont l'objectif est d'aider les services municipaux, les secouristes et les pompiers.

Le territoire couvert est composé de la Ville de Dunkerque et des communes associées de Mardyck, Fort-Mardyck et Saint-Pol-Sur-Mer.

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples : la surveillance des cours d'eau ou des digues; l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu; le déneigement; le maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit; l'assistance aux formalités administratives des sinistrés... pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Des formations en secourisme seront proposées ainsi que des séances d'information sur le plan communal de sauvegarde. Des exercices seront programmés afin de vous permettre d'appréhender le rôle que vous aurez à tenir, si nécessaire, et de connaître le schéma d'organisation global des secours.

Le volontaire n'a pas à se rendre disponible à tout moment, mais seulement en cas de force majeure.

L'engagement est formalisé par une convention de participation « bénévole volontaire » signée par vous-même et le maire, valable et renouvelable suivant les modalités prévues par la mairie.

Une trentaine de bénévoles volontaires est attendue.

### **Quelques critères sont requis :**

- être majeur
- disposer d'un casier judiciaire compatible avec les missions proposées.

### **Des documents ou justificatifs vous seront demandés :**

- une copie de carte nationale d'identité (CNI) et/ou du permis de conduire
- une photo d'identité pour le badge créé
- un certificat médical
- les diplômes en lien avec le secours si vous en disposez
- une attestation d'assurance responsabilité civile

Les candidatures feront l'objet d'une validation après vérification administrative, dès lors une invitation à une réunion des volontaires du plan communal de sauvegarde vous sera envoyée.

**Pour plus d'informations vous pouvez vous rapprocher de Jean-Luc MAZE responsable du dispositif par téléphone au 03.28.26.28.51 ou 06. 74. 80. 19. 70**

**Courriel : [jean-luc.maze@ville-dunkerque.fr](mailto:jean-luc.maze@ville-dunkerque.fr)**

Pour obtenir de plus amples informations, vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne en vous connectant sur le site de la plateforme **jagispourdunkerque**

**<https://jagispourdunkerque.fr/#publication-4499>**